



Zurich, le 29 mars 2019

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Les cantons, villes et organisations de la société civile s'engagent en faveur d'une aide sociale solide et équitable**

**S'allier pour une aide sociale forte: la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), l'Union des villes suisses, la Croix-Rouge suisse, la Société suisse d'utilité publique (SSUP) et d'autres organisations spécialisées lancent conjointement la "Charte Aide Sociale Suisse". Les institutions s'engagent ainsi en faveur de l'aide sociale et de la coopération fédérale. Pour les organisations participantes, l'aide sociale constitue un élément clé de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et donc un facteur indispensable à la stabilité sociale. La Charte est ouverte à la signature d'autres organisations et des particuliers.**

Dans le système fédéral de l'Etat social suisse, l'aide sociale joue un rôle décisif : elle intervient lorsque les possibilités des assurances sociales en amont sont épuisées. En tant que dernier filet de la sécurité sociale, elle garantit aux personnes démunies une existence digne. L'aide sociale est octroyée par les cantons et communes, dont la plupart s'orientent aux normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS.

Le 29 mars, la CDAS, l'Union des villes suisses, l'Initiative des villes pour la politique sociale, la Croix-Rouge suisse, la Société suisse d'utilité publique et la Conférence suisse des institutions d'action sociale ont signé la "Charte Aide Sociale Suisse" à Zurich. Par ce document, les organisations reconnaissent l'importance de l'aide sociale comme facteur de succès pour la Suisse : l'aide sociale veille à ce que les personnes en situation de détresse ne tombent pas dans la pauvreté et ne souffrent pas d'exclusion. Par ailleurs, elle pallie à l'émergence de quartiers miséreux à l'image de ceux d'autres pays. L'aide sociale contribue ainsi de manière décisive à la stabilité sociale en Suisse. Elle constitue une protection fondamentale et indispensable dans le système économique libéral et compétitif.

#### **Etroite collaboration des niveaux étatiques pour l'élaboration des normes**

En signant la Charte, les organisations citées s'engagent en faveur du processus de calcul des prestations d'assistance. Les normes sont élaborées par la CSIAS avec le concours des cantons, villes et communes sur la base de données statistiques et scientifiques. La dernière révision a eu lieu en 2015/2016. "En tant qu'organe politique, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales a adopté à l'unanimité ces normes CSIAS révisées et recommande à tous les cantons de les appliquer", déclare Marianne Lienhard, conseillère d'Etat du canton de Glaris et membre du Comité de la CDAS. L'échange étroit entre les cantons, villes, ONG et experts permet de réagir rapidement aux changements et de poursuivre le développement du système, explique Cyrill Wiget, maire de Kriens. L'étroite collaboration des acteurs permet aujourd'hui de partager des modèles d'intégration des personnes concernées, explique Nicolas Galladé, conseiller municipal de Winterthur et président de l'Initiative des villes pour la politique sociale. "La grande majorité des bénéficiaires de l'aide sociale souhaitent travailler. Bon nombre d'entre eux ne dépendent que

temporairement de l'aide sociale". Paolo Beltraminelli, conseiller d'État tessinois, ajoute que "l'aide sociale est tournée vers l'avenir. Par le biais de formations continues ou de placements, elle offre l'opportunité aux clientes et clients de réintégrer le marché de l'emploi. Elle crée des incitations à travailler et se montre à la fois motivante et exigeante. Elle mise à cet effet sur la participation des personnes concernées : celles qui ne coopèrent pas doivent s'attendre à des sanctions."

#### **«Une responsabilité particulière de la société»**

La Charte reconnaît le devoir de soutenir les plus faibles et de leur permettre de participer à la société. L'objectif est notamment de soutenir les familles afin que les enfants puissent grandir sans discrimination. "L'aide sociale comme dernier filet de la sécurité sociale est indispensable", précise Annemarie Huber-Hotz, présidente de la Croix-Rouge suisse. "Même dans la Suisse prospère, il existe des personnes qui se retrouvent involontairement dans une situation de détresse dont ils n'arrivent pas à sortir par leurs propres moyens. Notre devoir social et moral est de leur venir en aide." Les organisations non gouvernementales jouent un rôle subsidiaire important. "Nous avons une grande responsabilité lors du calcul de l'aide sociale", souligne Felix Wolffers, coprésident de la CSIAS. "En effet, seules des prestations équitables assurant l'existence permettront aux personnes concernées de s'intégrer socialement."

#### **Poursuivre le dialogue**

Sur la base de la Charte, les organisations signataires souhaitent renforcer leur collaboration et l'échange d'expériences. Parallèlement, leur objectif est de favoriser une discussion factuelle sur l'utilité de l'aide sociale et de soutenir le système actuel. A cette fin, elles ont également créé un site internet proposant du matériel informatif.

La Charte est ouverte à la signature d'autres organisations et, plus tard, des particuliers.

#### **Plus d'informations et texte de la Charte:**

[www.charte-aidesociale.ch](http://www.charte-aidesociale.ch)

#### **Contacts:**

Gaby Szöllösy, secrétaire générale CDAS, 031 320 29 95 / 076 336 47 98

Cyrrill Wiget, président communal Kriens, Union des villes suisses 079 410 28 90

Nicolas Galladé, président Initiative des villes pour la politique sociale, conseiller municipal de Winterthour 079 225 33 70

Felix Wolffers, Co-Président CSIAS, 031 321 63 28 / 079 763 91 26